



Rapport des juges en chef

| | | | | |
|-----------------------------------|---|----------------------------------|------|-----------------------------------|
| Nom de l'hippodrome | Rideau Carleton | Ottawa | | |
| Date | Jeudi 9 décembre 2021 | Heure de départ | 16 h | |
| Conditions météorologiques | Courses 1 à 10 : Couvert (Temp. : -7 °C) | Venteux: 8 km/h (Sud-Est) | | |
| État de la piste | Courses 1 à 10 : Bonne (Variante 1 s) | | | |
| Nombre de courses | 10 | Courses de qualification | Ø | Inscriptions totales 68/71 |
| Total des paris mutuels | \$153,224 | | | |
| Contact vétérinaire | x | Réunion de paddock | x | Réunion d'entretien des pistes |
| | | | | Visite de l'enquêteur |
| | | | | Rapport du juge en chef sortant |

| | | |
|---------------------|---------------------|------------------------|
| Juge en chef | Juge associé | Juge associé |
| Weber Michael | Coles Sharla | Stiff, Al (à distance) |

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Une réunion de paddock a eu lieu avec Dr Adam Chambers, le Directeur principal des services vétérinaires, afin de discuter de la santé et de la sécurité des chevaux, ainsi que des questions d'intégrité.
- Un avis de résultat d'analyse positif a été reçu (pour la substance Capsaïcine Classe II), prélevé d'un échantillon officiel du cheval, "SHES SPEECHLESS", (3R823), ayant concouru sur l'hippodrome Rideau Carleton, le 21 novembre, dans la Course 10, et arrivé en 2^e position. Étiquette #4521325306. Ce cheval est inadmissible tant à concourir qu'à être inscrit pour trente (30) jours, et ce, de 9 au 23 et 26 décembre 2021 jusqu'au 9 janvier 2022, inclusivement. Décision #1552011. L'entraîneur, Gavin Christie, recevra sous peu sa documentation.

- Des retraits hâtifs ont été opérés par les juges pour les chevaux “SHANGHAIGOLD” (transportation), “SHES SPEECHLESS” (inadmissible), et “SAGALI” (transportation), de la Course 8.
- Un retrait hâtif a été opéré (erreur d'écurie) par les juges pour le cheval, “HARDY MILL JOE”, de la Course 4. L'entraîneuse, Anne-Marie Turenne, a été trouvée coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 20.03.01(i) (occasionnant un retrait de dernière heure) et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100. Décision #1552142
- Un retrait hâtif a été effectué par le vétérinaire (maladie) du #6, “KEEPALL”, de la Course 3. Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- Nous avons contacté Ian Fleming, le Secrétaire des courses, au sujet de la course *The Brian Jerome Memorial – Coville Cup Final*, prévue pour dimanche le 12 décembre. Cette course est réputée comme *Invitation*, où des 37 inscriptions, juste un peloton formé de neuf chevaux a été sélectionné et la règle de la CAJO 17.12.01 (un entraîneur ne peut pas inscrire plus d'un cheval) ne s'applique pas.

Courses :

1. Nous avons discuté la cadence de la course ($27^3 58^1$) avec le meneur du #3, “SILVERADO”, (Ryan Guy), pour le deuxième quart. Tenant compte des conditions de la piste et que le #3 n'a pas influé sur l'avancement des chevaux arrière, aucune action réglementaire n'est requise. Rien à signaler.
2. Nous avons examiné la performance du #3, “SWING DALI SWING”, (Marie-Claude Auger), après le départ. Ce cheval a fait une course difficile sans pourtant faire de bris d'allure. Nous avons discuté la cadence de la course ($30^1 101^2$) avec le meneur du #2, “JIMS BIG THRILL”, (Mike Healey), pour le deuxième quart. Tenant compte du nombre restreint de chevaux (cinq partants) concourant dans ce peloton, les conditions de la piste et que le #3 n'a pas influé sur l'avancement des chevaux arrière, aucune action réglementaire n'est requise. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Le #7, “ROCKIN FIRE”, (Stephane Pouliot), a subi un bris d'équipement (fer) après le départ, et a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.

5. Nous avons averti Bernard Lavigne, meneur du #6, "MAJOR MOTION", quant à la stimulation à appliquer lorsqu'un cheval n'est pas en lice pour une position significative. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Rien à signaler.

Réclamations :

- Course 9 – Le #4, "MIDNIGHT SURF", (1), pour \$10,000, par Denis Audet, entraîneur Denis Audet trainer.
- Course 9 – Le #5, "JESSICAS LEGACY" (1), pour \$11,250, par Limco inc., entraîneur Victor Puddy.